

Observation 148 du 06/03/2023

Madame le commissaire enquêteur

Vous connaissez bien le secteur puisque vous avez déjà rendu des avis favorables sur le parc VALOREM de SAINT SECONDIN et sur celui de CHATEAU GARNIER.

Il apparaît nécessaire de vous procurer les rapports de suivi de mortalité du parc VALOREM afin d'avoir une information des incidences cumulées , puisque l'étude CALIDRIS brille par son indigence.

Voici ce qui est noté sur le site internet du projet VALOREM toujours accessible (à rapprocher du travail de CALIDRIS) :

"L'étude environnementale

Menée par le bureau d'études ALTHIS, cette étude porte sur **les oiseaux, les chauves-souris, la faune terrestre et la flore. Pendant un cycle biologique complet (de septembre 2015 à septembre 2016)**, des spécialistes ont recensé les espèces présentes sur le site selon les saisons. En mars 2016, ils ont complété leurs inventaires **afin de mieux étudier la migration des grues cendrées** et leur comportement aux abords du site. Les naturalistes ont ensuite analysé les impacts potentiels du futur projet et émis des recommandations pour optimiser la cohabitation entre les espèces identifiées et les futures éoliennes."

Ces considérations sont à rapprocher des observations déposées dans le cadre de cette enquête mettant en lumière l'absence d'études sur un cycle biologique complet, ainsi que les carences concernant les grues cendrées notamment.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la F.A.E.V.

Cela suppose donc que des photomontages soient réalisés depuis et à proximité du site.

Cette carence ne peut être rectifiée en l'état puisque ces photomontages devaient être présentés au public dans le cadre de l'enquête publique : elle nuit manifestement à l'information du public, comme elle nuira ensuite à l'administration.

Je vous demande donc de plus fort de rendre un avis défavorable

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV